

B. 63. 58. 21. 1.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 9 juillet 1947.

Monsieur le Ministre,

Le Conseil fédéral a pris connaissance de la lettre et du projet d'organisation que Votre Excellence m'a remis le 4 juillet. Il m'a chargé de vous communiquer, à l'intention de votre Gouvernement, sa réponse comme suit:

Les difficultés dans lesquelles se trouvent actuellement la plupart des Etats de l'Europe et qui ont engagé le Général Marshall, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, à faire les suggestions énoncées dans son discours du 5 juin 1947, rendent désirable une action commune des Etats européens en vue de chercher à restaurer l'économie gravement atteinte de ces pays. Le Conseil fédéral regrette que tous les Etats européens ne participent pas à cette action. Il a examiné s'il pouvait néanmoins donner suite à l'invitation qui lui était adressée.

La Suisse a toujours considéré que son statut d'Etat perpétuellement neutre n'est pas un obstacle à l'accomplissement des devoirs pacifiques que lui impose la solidarité internationale, ni à sa collaboration avec les autres nations, pour chercher à établir, en faveur de tous les peuples, un régime de paix et de sécurité qui suppose certaines conditions d'ordre économique et social faisant aujourd'hui défaut en Europe. Mais cette collaboration ne peut en aucun cas être en contradiction avec les relations d'amitié que la Suisse entretient et entend maintenir avec chaque pays individuellement.

Dès la fin des hostilités en 1945, la Suisse a contribué à la reconstruction de l'Europe, dans la mesure de ses possibilités, en concluant des accords commerciaux avec dix-huit Etats.

Aujourd'hui, sans renoncer pour autant à poursuivre sa politique économique actuelle, qu'elle considère comme un élément positif en faveur de cette reconstruction, la Suisse est prête à s'associer, par esprit de solidarité européenne, aux travaux de la Conférence qui doit se réunir le 12 juillet à Paris. Animé de l'espoir qu'aucune raison d'ordre politique ne fera obstacle à l'établissement, puis à la réalisation du plan de relèvement projeté, le Conseil fédéral accepte l'invitation qui lui a été faite par les Gouvernements français et britannique, mais, pour prévenir toute équivoque, il entend d'ores et déjà préciser les points suivants:



- 2 -

1) Il va de soi que la Suisse ne prendra aucun engagement qui serait incompatible avec son statut traditionnel de neutralité.

2) Les résolutions de la Conférence, qui affecteraient l'économie suisse, ne pourront devenir obligatoires à l'égard de la Confédération que d'entente avec elle.

3) La Suisse se réserve la liberté de maintenir les accords commerciaux qu'elle a conclus avec les Etats européens, qui ne participeront pas aux travaux de la Conférence, et d'en conclure de nouveaux.

Aucune de ces considérations n'est en contradiction avec les termes de votre lettre du 4 juillet, ni du projet d'organisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

sig. Max Petitpierre